

Appel à l'action: priorité, accessibilité et inclusion des personnes en situation de handicap dans le déploiement des campagnes de vaccination contre la COVID-19

La COVID-19 a creusé les inégalités dans les communautés et dans les sociétés partout dans le monde, révélant l'ampleur des discriminations existantes et la marginalisation des personnes en situation de handicap.

La pandémie mondiale a généré un recul grave dans la mise en œuvre de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Dans la stratégie de vaccination contre la COVID-19, il est absolument essentiel que les personnes en situation de handicap ne soient pas laissées de côté, en particulier, compte tenu de l'approvisionnement limité en doses de vaccins.

Nous en appelons aux agences des Nations Unies et aux gouvernements nationaux afin qu'ils s'assurent que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme groupe prioritaire et que les stratégies vaccinales soient inclusives, équitables et accessibles à tous.

Nous appelons plus spécifiquement à:

- la **priorisation**: les plans de vaccination mondiaux et nationaux doivent donner la priorité aux personnes en situation de handicap, en particulier aux personnes ayant un handicap intellectuel et des besoins d'accompagnement importants, aux personnes se trouvant dans des établissements médico-sociaux, aux personnes âgées et aux personnes présentant des problèmes de santé les exposant à des risques plus élevés.
- l'**accessibilité et la participation active**: les campagnes d'information sur la santé et les lieux de vaccination doivent être inclusifs et accessibles à toute personne en situation de handicap. Les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) doivent participer activement au développement des plans et politiques de la riposte à la COVID 19, et les vaccins ne doivent être administrés qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes handicapées.
- la **collecte et le partage inclusifs des données**: les données collectées sur les programmes de vaccination doivent être désagrégées par âge, sexe et type de handicap, et partagées dans un format accessible.

Les statistiques disponibles indiquent que [la majorité des décès liés à la COVID-19 concerne des personnes handicapées](#) et que les personnes ayant des handicaps intellectuels ont [jusqu'à six fois plus de risques de mourir de cette maladie](#). Les personnes en situation de handicap ont plus de risques de contracter la COVID-19, du fait de discriminations préexistantes ou présentes pendant la crise de la COVID-19. Ces discriminations incluent l'inaccessibilité de l'information publique sanitaire et des services de santé ; l'inaccessibilité des services d'eau, d'assainissement et

d'hygiène ; une distanciation sociale rendue impossible du fait de besoins d'accompagnement ou d'une vie à proximité d'autres personnes. Certaines personnes en situation de handicap ont également [plus de risques de développer des problèmes de santé graves](#) liés à la COVID-19.

Du fait des attitudes discriminatoires du personnel soignant ou de l'inaccessibilité des protocoles médicaux, les barrières comportementales, environnementales et institutionnelles existantes ont aggravé ces risques. Il s'agit notamment de l'utilisation d'ordonnances de non-réanimation dans les plans de soins (sans consultation préalable des personnes concernées ou de leur famille) ainsi que de [directives de triage médical qui excluent de fait les personnes handicapées](#) des soins intensifs.

Les personnes en situation de handicap déclarent également [se sentir exclues et dévalorisées par les messages publics sur la COVID-19](#), faire face à l'insécurité alimentaire, subir une augmentation de la violence et des abus, et avoir un bien-être psychosocial réduit. À cela s'ajoute le fait de manquer d'accès aux médicaments essentiels et à la réadaptation, de ne pas avoir accès à un soutien et une assistance personnels tels que des services d'interprétation ou un guide en raison de la mise en quarantaine du personnel d'accompagnement ou de leur inquiétude face à l'infection.

Les agences des Nations Unies, l'Organisation Mondiale de la Santé, les gouvernements nationaux et la communauté mondiale doivent prendre des mesures pour faire face à l'impact disproportionné de la pandémie et protéger la vie des personnes en situation de handicap dans le cadre de la riposte mondiale à la COVID-19. Un échec dans ce domaine entraînerait un nombre toujours plus élevé de vies perdues. Cela contreviendrait aux engagements des États en vertu de la CDPH afin que les personnes en situation de handicap puissent jouir de leur droit inhérent à la vie et à la santé, sur la base de l'égalité pour tous, et cela marquerait un frein à la promesse des Objectifs de Développement Durable de ne laisser personne de côté.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Elham Youssefian (eyoussefian@ida-secretariat.org) ou Tessa Murphy (tmurphy@sightsavers.org)